

Fiche descriptive sur la taxation du tabac : Togo



Population : 7,9 millions d'habitants

Classification par revenu : pays à revenu faible

Affiliations économiques régionales : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)

Sources : World Bank Population Totals, 2018 and World Bank Country and Lending Groups, 2019.

Le tabagisme est à l'origine de plus de 8 millions de décès dans le monde par an, dont plus de 80 % dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Si les gouvernements ouest africains n'adoptent pas des mesures décisives pour en limiter la consommation, le coût du tabagisme en Afrique de l'Ouest continuera de s'alourdir tant au niveau de l'économie que de la santé publique. L'augmentation des droits d'accises sur le tabac est le moyen le plus efficace pour réduire le tabagisme et améliorer les perspectives sanitaires, tout en augmentant les recettes fiscales. Cette fiche d'information analyse l'opportunité d'une hausse des taxes sur le tabac au Togo.

Source : Organisation mondiale de la Santé, fiche détaillée sur le tabac, 2019.

Chiffres du tabagisme au Togo

Prévalence



Chez les adultes (15 ans et plus)



Chez les jeunes (de 13 à 15 ans)

Source : WHO Report on the Global Tobacco Epidemic, 2019.

Décès attribuables



Plus de
2 300 décès
par an dus à des
maladies liées au tabac

Source : Tobacco Atlas, 2018.

Coût sociétal



11 millions de \$
par an, en \$ international PPA

Inclut le coût direct des soins de santé et perte de productivité due à la mortalité et à la morbidité résultant du tabagisme.

Source : Goodchild, Nargis and d'Espaignet, 2018.

Note : La parité de pouvoir d'achat (PPA) est une méthode de conversion monétaire tenant compte des différences de pouvoir d'achat et de coût de la vie entre les pays.



Prix d'un paquet de cigarettes

	Monnaie locale	\$ International PPA
Togo	600 XOF	2,82 \$
Afrique du Sud	37,34 ZAR	6,01 \$
Royaume-Uni	9,40 GBP	11,98 \$

Source : WHO Report on the Global Tobacco Epidemic, 2019.

Note : Tous les prix sont pour un paquet de la marque la plus vendue dans chaque pays en 2018. La parité de pouvoir d'achat (PPA) est une méthode de conversion monétaire tenant compte des différences de pouvoir d'achat et de coût de la vie entre ces pays.

Accessibilité économique

Le prix d'un paquet de cigarettes ne peut être considéré de manière isolée. L'accessibilité économique mesure le prix des cigarettes par rapport au revenu. Par exemple, si les revenus augmentent plus rapidement que le prix des cigarettes, celles-ci deviennent plus abordables. De 2008 à 2018, le coût relatif des cigarettes au Togo est resté stable. Pour qu'il y ait une évolution positive au niveau de la santé publique, il faudrait que les cigarettes deviennent de moins en moins abordables au fil du temps.

Source : WHO Report on the Global Tobacco Epidemic, 2019.

Taxation du tabac au Togo

L'ensemble des taxes d'accises sur les produits du tabac au Togo ne représente que 6,2 % du prix moyen de vente au détail. Ce chiffre est bien en dessous du seuil de 70 % fixé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Cette faiblesse de la charge fiscale totale des droits d'accises s'explique principalement par deux faits. Premièrement, la taxe ad valorem de 45 % (augmenté à 50 % en 2019) sur les produits du tabac au Togo est prélevée sur la valeur à l'importation/prix en sortie d'usine qui est généralement très faible comparée au prix de vente au détail. Par conséquent, toute augmentation de la taxe ad valorem n'aura qu'un effet très réduit sur le montant total de la taxe perçue.

Deuxièmement et bien que cela soit requis par la directive de la CEDEAO, le Togo ne prélève pas d'impôt spécifique sur les produits du tabac. Il est prouvé que l'établissement d'une taxe spécifique (par cigarette ou kilogramme de tabac) est simple à mettre en œuvre et très efficace pour augmenter la charge fiscale totale des accises.

Taux d'imposition ad valorem

Taux appliqué sur la valeur à l'importation/prix en sortie d'usine

45 %

(Augmenté à 50 % en 2019)

50 %

Directive de la CEDEAO

Taxe spécifique

Montant facturé par cigarette

0,00 \$ US

0,02 \$ US

Directive de la CEDEAO



Total des droits d'accises en % du prix de vente au détail

6,2 %

70 %

Référence de l'OMS

Source : WHO Report on the Global Tobacco Epidemic, 2019

Note : Tous les chiffres sont relatifs à la structure fiscale de 2018.

Recommandations

Pour augmenter le prix des produits du tabac – et par conséquent diminuer le taux de tabagisme et les coûts sociaux qui y sont associés – le gouvernement de Togo devrait :

- **Introduire une taxe spécifique** d'au moins 0,02 \$ US par cigarette et 20,00 \$ US par kilogramme d'autres produits dérivés du tabac, conformément aux directives de la CEDEAO.
- **Augmenter le taux d'imposition spécifique** au moins une fois par an, pour suivre la hausse de l'inflation et des revenus.
- **Prélever la taxe ad valorem sur le prix de vente au détail des produits du tabac**, plutôt que sur la valeur d'importation/prix en sortie d'usine.
- **Envisager un investissement des recettes fiscales supplémentaires générées dans la lutte contre le tabagisme** ainsi que dans d'autres initiatives de santé publique.

Cette fiche d'information est publiée dans le cadre du projet sur les réformes de la taxe sur le tabac en Afrique de l'Ouest, mené conjointement par le Centre international pour la fiscalité et le développement (ICTD), la Research unit on the economics of excisable products (REEP) de l'université du Cap en Afrique du Sud, et le Consortium pour la recherche économique et sociale (CRES) au Sénégal. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'initiative de recherche sur la dimension économique de la lutte anti-tabac, financée par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et Cancer Research UK.

Mai 2020

Pour plus d'informations :

www.ictd.ac/tabac

  @ICTD_fr

#TaxeTabacAfrique



IDRC | CRDI

Canada

